

Variation orthographique : réflexion sur un oxymore

Marinette Matthey

Résumé

Cet article revient sur l'orthographe du français, la possibilité des réformes et l'évolution des attitudes par rapport à la variation graphique. Il met en perspective la dernière tentative d'aménagement orthographique tolérée par l'Académie française (les rectifications orthographiques de 1990), qui a connu un certain *revival* en 2016. L'article s'appuie sur un certain nombre d'enquêtes pour proposer un diagnostic de la question orthographique aujourd'hui et esquisser un futur possible.

Mots-clés

orthographe, variation graphique, idéologie, aménagement des langues polycentriques

⇒ *Titel, Lead und Schlüsselwörter auf Deutsch und Italienisch am Schluss des Artikels*

⇒ *Titolo, riassunto e parole chiave in italiano e in francese alla fine dell'articolo*

Auteurs

Marinette Matthey, LIDILEM, Université Grenoble Alpes, marinette.matthey@univ-grenoble-alpes.fr

Variation orthographique : réflexion sur un oxymore

Marinette Matthey

Commençons par une explication du titre. Dans les représentations communes des francophones, il n'y a qu'une seule manière correcte d'écrire les mots, c'est même cela qui les fait appartenir au *corpus* de la langue. « Les noms anciens n'ont pas d'orthographe » dit Nerval dans *Filles feu*. Le doublon *torée/torrée* a longtemps été un indice de l'emploi régional du terme : il ne faisait pas vraiment partie de la langue française, même s'il est charmant, puisqu'on ne savait pas comment l'écrire. Depuis que Larousse l'a intégré dans sa nomenclature sous la forme *torrée*, il a son orthographe et il rejoint le corpus légitime du français. Dans les représentations des locuteurs-scripteurs, langue et orthographe se confondent, et la langue ne peut s'écrire que d'une seule manière. C'est en ce sens que l'expression « variation orthographique » peut être considérée comme un oxymore. Pour le confort et la tranquillité du lecteur et des institutions, l'orthographe doit trancher. « Les gens n'aiment pas la variation. Ils veulent savoir comment écrire, et pas de choix. (...) les aider, c'est leur dire: *ça s'écrit comme ça*. » disait Nina Catach (1923-1997) (lettre personnelle du 15 avril 1995).

Dans cet article, je reviens d'abord sur la question de la variation, de l'idéologie et du pouvoir sur la langue en partant de l'expérience des rectifications de 1990 (point 1) et du changement d'attitude qui me semble être intervenu depuis lors face à la variation graphique (point 2). J'enchaîne sur les causes de la réapparition de la variation graphique qui caractérise l'époque actuelle (point 3) pour terminer par un examen des conditions rendant envisageables une réforme orthographique (point 4) et quelques prédictions (point 5)!

1. Variation, idéologie et pouvoir des experts : une mise en perspective des rectifications de 1990

Nina Catach a été la grande guide des «propositions de rectifications orthographiques» du français de 1990. Ces propositions d'aménagement avaient été portées par un premier ministre protestant, Michel Rocard (1930-2016), à l'initiative de son ami et conseiller tout aussi protestant le linguiste Pierre Encrevé (1939-2019)... mais ils se gardaient bien tous les deux de parler de réforme, comme si le terme même était à éviter ! (Encrevé 2013, p. 16 parle cependant de « miniréforme »).

Nina Catach, chercheuse au CNRS, fondatrice en 1962 du groupe de recherche «Histoire et structure de l'orthographe» (HESO), considérait que la variation entre les dictionnaires était le signe d'un défaut d'aménagement de la langue auquel il fallait remédier.

Dans l'introduction d'un numéro de *Langue française* consacré à la variation graphique, elle écrivait en effet :

Il y a plusieurs types de variantes. Les unes, surtout orales, ne sont guère gênantes pour la communication. De plus, elles sont inévitables, voire indispensables (elles sont la marque de la vie et de l'évolution des usages), plaisantes et précieuses (elles constituent le plaisir de la langue dans sa diversité) ; les autres au contraire, surtout écrites, finissent, si elles sont laissées à elles-mêmes, par entraîner gravement les pratiques quotidiennes et la communication. (Catach, 1995, p. 4)

Elle rappelait ensuite que dans la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694), 43% des mots comportaient des variantes, mais qu'à la huitième édition (1932-1935), les sociétaires étaient parvenus à en éliminer 64%. En 1995, Catach estime à 15% la proportion de variantes de tous ordres entre les dictionnaires courants, notamment pour les composés verbe-nom (*essuie-glace, pare-chocs*) comprenant, selon son corpus « 75% d'anomalies (et donc de possibilités de variantes) » (mes italiques). Elle considérait ce fait comme un problème, devant être traité par les « autorités compétentes » (dont elle faisait partie en tant que spécialiste de l'histoire de l'orthographe — celle des différentes éditions du dictionnaire de l'Académie uniquement — et conseillère du prince — son secrétaire perpétuel d'alors, Maurice Druon).

Cela ne signifie pas pour autant que Nina Catach ait été conservatrice, au contraire, elle militait ardemment pour des changements orthographiques mineurs, qui ne remettaient pas en cause le « plurisystème graphique du français », concept qu'elle avait développé et bien diffusé par son *Que sais-je* sur l'orthographe (première édition 1978, ré-imprimé à 9 reprises ; une nouvelle édition a paru en 2014, opuscule rédigé par

Michel Fayol et Jean-Pierre Jaffré.), et qui a été extrêmement lu dans les institutions de formation des enseignants en France (dans les Ecoles normales, puis les IUFM, puis les ESPE). Son but était de régulariser l'orthographe pour simplifier son apprentissage en éliminant les « scories » du processus séculaire d'aménagement, tout en confortant l'équilibre des principes phonographique et sémiographique du plurisystème.

Ainsi, Nina Catach ne condamne pas la variation qui fait le charme de la langue orale et qui est inéluctable à l'écrit, notamment lorsque les recommandations faites par les « autorités compétentes » introduisent « deux usages licites » (Catach, 1995, p. 6) qui peuvent se côtoyer sur une période assez longue, mais il faut toutefois contenir cette variation car si on ne la cadre pas, on risque des perturbations graves de la communication (cf. citation ci-dessus).

Nina Catach n'est pas tendre pour les réfractaires aux propositions de bon sens des autorités compétentes. Ainsi, elle se dit:

« stupéfaite de voir certains usagers s'accrocher indéfiniment à l'accent aigu d'événement, qui n'est qu'un archaïsme absolument sans intérêt et sans importance, alors que l'Académie et les dictionnaires enregistrent depuis longtemps l'accent grave. Régression psychologique vers l'enfance, pré-tention, peur du péché, conservatisme ou masochisme, qui peut savoir ? » (Catach, 1995, p. 7, note 5).

Gageons qu'elle serait encore plus énervée en 2019 en constatant, grâce à un moteur de recherche, qu'événement est recensé cent-trente-cinq millions de fois, alors qu'évènement n'arrive qu'à cinquante-millions-sept-cent-mille !

Qu'en est-il de l'opinion publique?

En 1990, les réactions contre la suppression du circonflexe sur les *i* et les *u* ont été virulentes : sans circonflexe, une *île* n'en serait plus vraiment une. Le *tire-fesse* qui-ne-tire-qu'une-fesse a été moqué ; le maintien de l'orthographe traditionnelle dans les verbes fréquents (*il appelle, il jette*), mais pas dans les autres (*elle ficèle, elle crochète*) a fait soupirer au manque de logique. Le fait de voir apparaître des mots écrits de deux manières différentes dans un texte, ou pire, de considérer que les variantes *île/ïle, ambiguë/ambigüe, garde-malade/garde-malades*, etc. n'ont plus à être corrigées ni même commentées dans les écrits d'élèves semble relever de la transgression. Dans la brochure que la Délégation à la langue française de la CIIP édite en 1996 (réédition en 2002) pour diffuser les propositions de rectifications, les auteurs précisent bien que « d'une manière générale, il paraît souhaitable de rendre les élèves attentifs au fait qu'ils utilisent, par mégarde ou non, des graphies rectifiées... et de thématiser l'existence de graphies traditionnelles et nouvelles. »¹

Pourtant, on ne peut pas dire que les variantes mentionnées ci-dessus nuisent à la *communication*, ni qu'elles « entravent gravement les pratiques quotidiennes » (pour reprendre les termes de Catach), sauf à considérer que les variantes graphiques perturbent l'ordre linguistique, pilier de l'ordre social. Cependant, après quelque cinq siècles de lutte contre la variation graphique dans les langues vernaculaires, lutte portée par les imprimeurs à la Renaissance, puis par l'Etat et ses institutions, on ne doit pas s'étonner que la tolérance face à deux variantes graphiques pour un même mot ait disparu. L'idéologie de l'orthographe a configuré les représentations linguistiques de manière parfaite : il relève de l'évidence que non seulement l'orthographe est nécessaire au bon fonctionnement de la société mais que toute variante est une faute.

Mais aujourd'hui, la multiplication des textes de toute sorte sur différents types d'écrans, et notamment la diffusion d'écrits qui se substituent à la conversation orale en face à face, crée des conditions favorables pour interroger et mettre en cause le mythe de l'orthographe garante de la communication : des millions de personnes communiquent bel et bien par écrit en utilisant l'alphabet latin et des émojis divers sans se préoccuper outre mesure de la dimension ortho de la graphie.

1 Brochure en ligne sur <https://www.dlf-suisse.ch/Publications/Publications-DLF-ou-OPALE/Rectifications-orthographiques-Brochure-DLF>, consultée le 15 août 2019, section « Considérations pratiques et recommandations ».

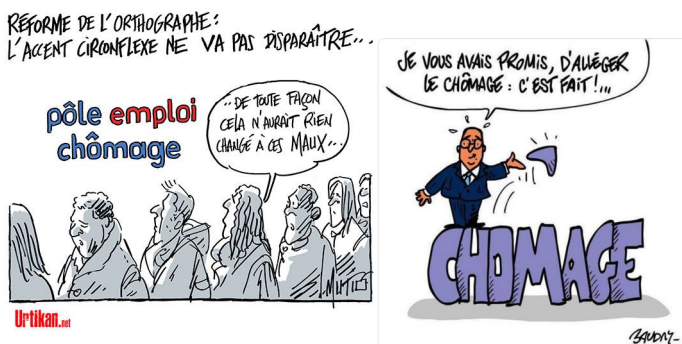
2. Évolution des réactions face à la variation graphique

Si en 1991 les propositions de rectifications ont quitté le devant de la scène médiatique sans parvenir à s'imposer, elles ont tout de même continué à se diffuser à bas bruit dans des recommandations en note de bas de page, dans des brochures diverses (dont celle de la CIIP citée plus haut), dans des réseaux militants comme l'ANO, l'APARO, le RENOVO². Début 2016, elles ressurgissent, d'abord en France, dans une polémique aux allures de vaudeville.

Tout commence en 2008 (en matière de changements orthographiques, il faut s'habituer au temps long). Cette année-là, dix-huit ans après la publication des propositions de rectifications dans les documents administratifs du Journal officiel de la République française (6 décembre 1990), les programmes émanant du Ministère français de l'Éducation demandent d'enseigner la nouvelle orthographe au primaire. Mais ces programmes sont eux-mêmes rédigés en orthographe traditionnelle... Certains éditeurs considèrent alors cette discréditation comme le signe d'un manque de motivation manifeste pour passer à la nouvelle orthographe et Bordas n'en tient pas compte, contrairement à Hatier³. En 2015, soit 25 ans après les propositions de rectifications du gouvernement Rocard, les programmes sont rédigés en nouvelle orthographe. Dès lors, les éditeurs de manuels s'engagent à respecter la volonté ministérielle, ce qui va créer la polémique.

Les opposants politiques de la ministre socialiste de l'éducation veulent lui faire porter le chapeau de la réforme. Ils accusent Najat Vallaud Belkacem de nivèlement par le bas et de vouloir imposer une réforme que personne ne souhaite. Elle se défend en renvoyant à l'Académie qui a bien fait ces propositions en 1990. Ne fait-elle pas que suivre les Recommandations des Immortels ? Ces derniers répliquent immédiatement dans un communiqué de presse⁴ par lequel ils concèdent du bout des lèvres que oui, ils ont approuvé le rapport sur les rectifications, mais en appelant à la plus grande prudence, et au sens de la mesure dans leur application. L'Académie, en pleine injonction paradoxale, en profite pour rappeler son opposition à toute réforme et à toute simplification de l'orthographe. Les médias de la francophonie du nord s'enflamment, le buzz médiatique est relancé, les fameuses propositions de rectifications aussi.

Si, en 1991, la polémique avait éclaté en pleine Guerre du Golf, avec un François Mitterrand chef des armées françaises, en 2016, nous sommes en plein climat de fin de règne socialiste. En 1991, l'orthographe faisait autant les gros titres que la guerre dans les médias traditionnels. En 2016, les médias et les réseaux sociaux résonnent des indignations, mais sont aussi volontiers ironiques. Le président Hollande est moqué pour son incapacité à résorber le chômage et cette action sur l'orthographe apparaît comme un signe de son impuissance, comme en témoignent ces deux caricatures glanées sur Internet qui jouent sur le ô de *chômage* ou de *pôle emploi* (il n'est pas question de supprimer le circonflexe sur les autres voyelles que *i* et *u*, mais peu importe...).



2 ANO, Association pour la Nouvelle Orthographe ; APARO, Association Pour l'Application des Rectifications Orthographiques ; RENOVO, Réseau pour la nouvelle orthographe du français.

3 Voir le site Arrêt sur Image pour une enquête détaillée sur cette histoire, <https://www.arretsurimages.net/articles/mort-du-circonflexe-vallaud-belkacem-accusee-par-la-droite>, consulté le 7 mai 2019, site payant.

4 5 février 2016, toujours en ligne en mai 2019.

Le mot-dièse #JeSuisCirconflexe (« Il fâût sâûvêr lê sôldât cîrcônflêxê ! ») propage l'écho au-delà des communautés francophones. *The Economist* se demande *Why a minor fiddling with French spelling causes such anguish* ? Et il pointe que :

*sometimes it really is the little things that count. France faces high unemployment, a divided political establishment and surging xenophobia. But the issue that has the French particularly outraged is an argument about language*⁵.

Ainsi, la caisse de résonance des médias sociaux, qui n'existent pas en 1990, amplifie la polémique mais fait aussi ressortir l'aspect non central de cette question orthographique. Il me semble qu'on assiste à un léger changement d'attitude de l'opinion publique, non pas en faveur d'une réforme orthographique — aussi superficielle soit-elle — décidée et imposée par des « autorités compétentes », mais en direction d'une relativisation de l'importance réelle du circonflexe et d'autres monuments du patrimoine de la langue française pour l'ordre linguistique et social. Autrement dit, c'est le rapport à la norme orthographique qui semble évoluer dans les réactions à chaud, quand bien même les discours normatifs sur l'importance de la maîtrise orthographique restent très présents, particulièrement chez celles et ceux qui détiennent le pouvoir de faire accéder ou non des personnes à une formation ou à un travail. Par exemple, selon le témoignage d'un candidat biologiste évincé, la HEP BEJUNE justifie le nonaccès à la formation par le fait que sa lettre de motivation contient des fautes d'orthographe. Martin Lacroux (2015) consacre sa thèse en sciences de gestion à l'évaluation du poids de l'orthographe dans le recrutement en entreprise en France et conclut sur une interrogation: la baisse constante du niveau en orthographe au fil des générations (que personne ne conteste) va-t-elle rendre ce critère moins prégnant (les recruteurs ne détectant plus les fautes) ou cette situation va-t-elle engendrer une réaction des entreprises qui considéreront qu'il est de leur responsabilité de former leurs employés à l'orthographe dans un monde où la part langagière du travail a fortement augmenté ? Dans ce cas, un marché s'ouvre pour les coachs et autres formateurs en orthographe au sein de l'entreprise (et il semble bien que cela soit le cas).

En conclusion de ce point 2, la vision des choses que j'aimerais partager est la suivante :

- 1) L'orthographe est un enjeu dans des situations de compétition impliquant un rapport de pouvoir entre des personnes. Elle constitue un sas de tri pour permettre l'accès à la formation ou au marché du travail, car elle est liée à des valeurs morales telles que l'effort, la politesse et l'hygiène. Rien n'indique cependant qu'après avoir passé le portail les individus sélectionnés auront une orthographe irréprochable.
- 2) Dans les pratiques quotidiennes, quel que soit l'outil scripteur, la variation graphique licite (autorisée par les « autorités compétentes ») ou non (fautes d'orthographe) fait partie de l'expérience contemporaine du lecteur ou de la lectrice, au travail, à l'école, à l'université, sur les réseaux sociaux, dans la presse, etc.

3. Les causes de la réapparition de la variation graphique

On peut penser que la multiplication des variantes est corrélée d'une part à la multiplication des textes : écrits numériques impliquant un clavier et des écrans, et augmentation de la « part langagière du travail » (Boutet, 2008), notamment dans les métiers du social et de la santé (rédaction de rapports). D'autre part, la diminution des heures consacrées à l'étude de l'orthographe durant les premiers cycles joue également un rôle dans la réapparition de la variation graphique. A ce sujet, des études sont régulièrement menées en France depuis la fin du siècle passé. Elles montrent une baisse constante des connaissances orthographiques chez les élèves depuis les années 2000. En effet, si Chervel et Manesse (1989), comparant les résultats à une même dictée d'élèves des années 1880 et de 1986-1987, concluaient à une hausse importante des connaissances orthographiques, Manesse et Cogis (2007), qui font faire le même test (mais avec une autre dictée) à des cohortes d'élèves de 1987 et de 2005 enregistrent chez ceux du XXI^e siècle un retard d'une année et demie à deux ans d'études par rapport aux cohortes du XX^e. Selon une note de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Andreu & Steinmetz, 2016). Les élèves évalués en CM2 (7^e HARMOS) en 2015, 5 ans après le début de leur scolarité, ont pour la plupart de moins bons résul-

⁵ <https://www.economist.com/books-and-arts/2016/02/27/je-suis-circonflexe>, consulté le 6 mai 2019.

tats que les élèves évalués en 2007, qui eux-mêmes avaient de moins bons résultats que les élèves de 1987. La baisse est continue. Les règles d'accord (entre le sujet et le verbe, à l'intérieur du groupe nominal, et bien sûr du participe passé) demeurent la source principale des difficultés pour les élèves (il faut dire que la dictée est spécialement conçue pour évaluer ces domaines).

Il résulte des deux facteurs évoqués ci-dessus (multiplication des textes et baisse de la capacité de l'institution scolaire à transmettre l'orthographe) que la force centripète de l'orthographe s'exerce de moins en moins sur les pratiques de l'écrit, avec comme corollaire une augmentation de la variation graphique. L'œil et le cerveau s'habituent à cet état de fait d'une manière qui semble inéluctable. Les variantes telles que *le maintient des acquis*, *l'entretien est gratuit*, *le permet de chasse*, *je pari qu'il va gagner*, etc. se diffusent massivement. La fréquence de ces erreurs constitue autant d'occasions d'apprentissages incidents, ou non prévus, qui vont permettre à ces formes de passer en production. Les dictionnaires n'entérineront jamais ces variantes graphiques, mais la variation n'en devient pas moins régulière dans les écrits du quotidien. Les occasions d'apprentissages incidents de graphies non standard sont rendues possibles par la mémoire sensorielle visuelle. Plus le nombre de textes augmente, plus ces formes se diffusent, plus les apprentissages incidents sont favorisés. On pourrait parler de désensibilisation à la faute.

4. Peut-on agir pour modifier l'état des choses ?

Comme l'étendue de la variation graphique est corrélée à la masse des textes disponibles, une manière de contenir son explosion serait de faire diminuer la part langagière écrite du travail et de généraliser l'envoi de messages dictés à son smartphone plutôt qu'écrits. La technologie permettra sûrement très bientôt de se passer de ses doigts pour écrire des messages brefs, mais pour que la part langagière du travail diminue, il faudrait une vraie révolution culturelle qui ne semble pas près d'advenir. Nous vivons dans une société de l'écrit. Le contrôle, l'évaluation permanente des actes accomplis au travail nécessitent le recours à l'écrit personnel, non médiatisé par un tiers qui corrige la forme (c'est-à-dire pas suffisamment relu). Il en va de même dans la presse car les correcteurs sont beaucoup moins nombreux.

L'école peut-elle améliorer la transmission du savoir orthographique ? Peut-on concevoir une école des premiers cycles qui remette l'apprentissage fondamental du plurisystème graphique au centre du curriculum ? Cette idée m'apparaît comme anachronique. Alors que l'école, pour rester en phase avec la société, doit prendre en compte et assurer la transmission de savoirs de toutes sortes, techniques et éthiques, comment pourrait-on revenir à une école du passé où le temps scolaire était d'un tiers plus élevé⁶ et les programmes basiques ? Gilliéron Giroud (2010), sur la base d'une enquête menée dans le canton de Vaud, relève que « l'enseignement du français est la discipline la plus touchée par les diminutions horaires hebdomadaires, en particulier pour les élèves de 7e, 8e et 9e années ». Pour pouvoir agir par le biais de l'école, il faudrait améliorer l'efficacité de l'apprentissage de l'orthographe et cela pose des questions didactiques. Mais cela pose aussi une question de politique linguistique, au vu des heures consacrées par les programmes au monument le plus précieux de la langue française, l'accord du participe passé, pour un résultat très moyen (voir par exemple Violi, 2006).

Deux anciens enseignants belges, Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, ont osé poser la question. Une tribune de *Libération* du 2 septembre 2018 (la rentrée est toujours un bon moment pour le marronnier orthographique) fait écho à leur livre, dans lequel ils défendent l'idée d'une réforme de l'accord du participe passé (Hoedt, Matagne & Piron, 2017). Le journal laisse entendre que la fédération Wallonie-Bruxelles souhaite modifier les règles d'accord du participe avec l'auxiliaire *avoir*. En fait, il n'en est rien, mais le buzz est lancé.

Il n'en reste pas moins que des propositions de simplification de l'accord du participe passé existent, sous l'impulsion du Conseil international de la langue française (CILF). Depuis près de 15 ans, le CILF propose une simplification drastique de ces règles : accord avec le sujet lorsque le participe passé est conjugué avec *être*, même pour les pronominaux, pas d'accord lorsqu'il est conjugué avec *avoir*.

Cette proposition a été testée de nombreuses fois auprès de divers publics d'enseignants. Dans une enquête menée par la DLF de 2005 à 2008 auprès de 600 enseignants des différents cantons romands (Mat-

6 « Calculées sur l'ensemble de la scolarité des élèves (soit 9 années complètes d'école), les baisses successives montrent une diminution d'environ 29% du temps scolaire entre la fin du XIXe siècle et aujourd'hui. » (Gilliéron Giroud, 2010, p. 30, étude sur la situation dans le canton de Vaud).

they, 2008), 62% se disent très opposés ou plutôt opposés à l'enseignement de l'invariabilité du participe avec *avoir*. Les enseignants du secondaire 2 bien plus que ceux du primaire. La proposition d'accorder le participe avec le sujet dans les verbes pronominaux rencontre bien moins d'opposition puisque 47,5% sont tout à fait d'accord, 31% plutôt d'accord, soit 78,5% des 600 enseignants sondés.

L'enquête internationale menée par le Groupe RO de 2006 à 2009⁷ (Dister & Moreau, 2012), qui a touché 1738 enseignants en exercice ou en formation dans 6 pays de la francophonie, aboutit à des résultats un peu plus resserrés : 66% se disent favorables à l'accord systématique avec le sujet pour le participe utilisé avec être, 56% se disent opposés à la règle de l'invariabilité avec *avoir*.

Les deux enquêtes montrent donc qu'une majorité d'enseignants ne seraient pas en désaccord avec une directive les enjoignant à sauter le chapitre des règles d'accord du participe passé avec les verbes pronominaux. En revanche, l'invariabilité du participe avec *avoir* rencontre toujours une majorité d'oppositions, même si elle est moindre dans l'enquête internationale.

Ainsi, à la question « Peut-on modifier l'état des choses quant à l'enseignement des règles d'accord du participe passé », il semble qu'on puisse répondre oui, en partie. Il sera intéressant d'observer dans les années à venir si d'autres initiatives voient le jour dans ce sens et si elles finiront par passer la rampe. La nécessité de se recentrer sur des aspects majeurs du plurisystème graphique comme, par exemple, la distinction entre la graphie des verbes et celle des noms lorsqu'il y a homophonie entrainera peut-être une majorité d'acteurs concernés à accepter ce changement majeur dans l'orthographe dite grammaticale ?

5. Faut-il agir pour modifier l'état des choses ?

Après avoir évalué au point 4 la faisabilité de certaines actions, voyons maintenant le côté politique : faut-il modifier certaines règles orthographiques du français ?

Certains répondront non. L'orthographe est un héritage culturel séculaire que chaque génération de formateurs se doit de transmettre avec le plus grand respect. Le respect de l'orthographe ne parvient cependant pas à enrayer sa perte en efficacité normative. La capacité de la norme orthographique à faire converger les graphies vers une seule et même forme diminue, et on finira par s'habituer à la variation graphique qui ne sera pas aussi importante qu'à la Renaissance mais qui fera bien partie de l'environnement. Comme les institutions éducatives et les entreprises continueront à lutter contre ce phénomène, un marché se développera autour de l'enseignement de l'orthographe aux adultes. C'est peu ou prou la situation actuelle et le marché est en plein développement (voir par exemple le succès de l'entreprise française *Projet Voltaire*⁸).

Certains répondront oui (dont moi). Mais dans ce cas, comment procéder ? Pierre Encrevé, qui décrit de manière hilarante les coulisses des Rectifications lors d'un colloque célébrant le vingtième anniversaire de celles-ci, conclut que la seule manière de faire une profonde réforme de l'orthographe est que personne ne s'en rende compte ! (Encrevé, 2013, p. 23).

Partant du principe que l'utopie est une réalité en puissance, on pourrait imaginer que la question de l'aménagement orthographique dépasse les frontières de l'Hexagone et même celles de la francophonie du nord. Le lien essentiel entre la France, la République et la langue française semble bien se distendre quelque peu. En effet, lors du 17^e Sommet de la Francophonie à Erevan, Emmanuel Macron a affirmé que « la langue française n'appartient à aucun d'entre nous mais est la propriété de tous. Elle s'est émancipée de son lien avec la nation française pour accueillir tous les imaginaires ». Il a également précisé ce jour-là que « quand je parle de langue française, je parle de nos langues françaises. Son épice n'est ni à droite ni à gauche de la Seine. Il est sans doute dans le bassin du fleuve Congo ou quelque part dans la région ».

Ces petites phrases de circonstance lui ont valu beaucoup d'ennuis intérieurs, avec des caricatures aux relents racistes (cf. celle ci-dessous extraite d'un site d'extrême droite), mais à contrario le *Figaro* du 20 mars 2019 titrait « la langue française n'appartient plus aux seuls Français », sans s'en offusquer.

⁷ Le Groupe RO s'est constitué autour d'un projet d'enquête internationale sur la demande sociale en matière de réforme orthographique. Marie-Louise Moreau en a assuré le pilotage.

⁸ www.projet-voltaire.fr



Caricature sur le site resistancerepublicaine.eu

L'Organisation Internationale de la Francophonie dispose d'un Observatoire linguistique qui pourrait coordonner une action d'aménagement dans les différents pays qui ont le français comme langue d'enseignement. Selon les chiffres 2018 de l'Observatoire, sur les 81 millions d'individus actuellement scolarisés en français, les $\frac{3}{4}$ le sont dans des pays d'Afrique subsaharienne ou de l'Océan Indien, dont environ 70% au niveau primaire. La question de l'orthographe doit se poser en tenant compte de cette réalité. Les aspects symboliques liés à l'accent circonflexe ou aux lettres étymologiques qui lient le français à son ancêtre latin sont très présents dans les 4 pays francophones occidentaux, mais beaucoup moins ailleurs, comme l'a montré l'enquête du Groupe RO mentionnée ci-dessus.

Même si nous savons bien que toutes les tentatives pour changer l'orthographe échouent depuis 200 ans, et que les raisons qui font qu'elles échouent tiennent en grande partie à sa fonction de stratification sociale essentielle à la société (à ce sujet voir Hambye, 2015), il se pourrait que les nouvelles conditions écologiques des langues mondiales changent la donne. Par exemple, il se pourrait que, sans tambour ni trompettes, les enseignants de français de tous les continents, renonçant à sanctionner certaines fautes d'orthographe devenues beaucoup trop courantes, fassent perdre à l'orthographe son pouvoir de discrimination. Alors les chances de succès pour une réforme seront plus grandes.

Références bibliographiques

- Andreu, S. & Steinmetz, C. (2016). Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015). *Note d'information de la DEPP*, 28.
Consulté le 9 septembre 2019 dans https://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/07/5/depp-ni-2016-28-performances-orthographe-eleves-fin-ecole-primaire_658075.pdf
- Boutet, J. (2008). *La vie verbale au travail : des manufactures aux centres d'appel*. Toulouse : Editions Octarès.
- Catach, N. (Éd.). (1995). La variation graphique et les Rectifications de l'orthographe française (1990). *Langue française*, 108.
- Chervel, A. & Manesse, D. (1989). *La dictée, les Français et l'orthographe, 1873-1987*. Paris : Calmann-Lévy : INRP.
- Dister, A. & Moreau, M.-L. (Éd.) (2012). Réforme de l'orthographe française : craintes, attentes et réactions des citoyens. *Glottopo*, 19. Consulté le 9 septembre 2019 dans <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/nume.html>
- Encrevé, P. (2013). Introduction. In S. Baddeley, F. Jejcic & C. Martinez (Éd.), *L'orthographe en quatre temps. 20^e anniversaire des Rectifications de l'orthographe de 1990 : enseignement, recherche et réforme, quelles convergences? : actes du Colloque international de 2010* (pp. 15-23). Paris : Honoré Champion.
- Gilliéron Giroud, P. (2010). Le temps scolaire en question. *Educateur*, 4, 29-32.
Consulté le 8 mai 2019 dans http://www.revue-educateur.ch/sites/default/files/2010.04.dos_.pdf
- Hamby, P. (2015). Pour une politisation des débats de politique linguistique. In Service de la langue française & Conseil de la langue française et de la politique linguistique (Éd.), *S'approprier le français : pour une langue conviviale : actes du colloque OPAL de Bruxelles 2013* (pp. 157-167). Louvain-La-Neuve : De Boeck.
- Hoedt, A., Matagne, K. & Piron, J. (2017). *La faute de l'orthographe : la convivialité*. Paris : Textuel.
- Manesse, D. & Cogis, D. (2007). *Orthographe : à qui la faute?* Paris : ESF.
- Martin Lacroux, Ch. (2015). *L'appréciation des compétences orthographiques en phase de présélection des dossiers de candidature : pratiques, perceptions et implications pour la GRH* (Thèse de doctorat).
Consulté le 9 septembre 2019 dans https://www.researchgate.net/profile/Christelle_Martin_Lacroux/publication/287208543_L%27appreciation_des_compетенces_orthographiques_en_phase_de_preselection_des_dossiers_de_candidature_pratiques_perceptions_et_implications_pour_la_GRH/links/5673c58008ae157cf4b605a/Lappreciation-des-competences-orthographiques-en-phase-de-preselection-des-dossiers-de-candidature-pratiques-perceptions-et-implications-pour-la-GRH.pdf?origin=publication_detail
- Matthey, M. (2008). *Les propositions de Rectification de 1990 et l'orthographe aujourd'hui : résultats et analyse du questionnaire mis en ligne à l'automne 2005 à l'intention des enseignants romands*. Consulté le 9 septembre 2019 dans <https://www.dlf-suisse.ch/Domains-dactivite/Orthographe/Les-rectifications-de-1990/Enquete-DLF>
- Violi, N. (2006). *Enquête sur les accords du participe passé auprès d'un public de collégiens suisses (Collège Gambach de Fribourg, février 2006)*. Neuchâtel : CIIP, Délégation à la langue française (DLF). Consulté le 9 septembre 2019 dans <https://www.dlf-suisse.ch/Domains-dactivite/Orthographe/Les-rectifications-de-1990/Enquete-DLF>

Marinette Matthey est professeure en sciences du langage à l'Université Grenoble Alpes. Elle a enseigné auparavant aux universités de Neuchâtel, Genève et Lausanne (Suisse) et à l'université Lyon 2. Elle s'intéresse à différents champs de recherche des sciences du langage, tels que l'apprentissage des langues, la sociolinguistique des contacts de langues, les aspects politico-linguistiques de la migration, les représentations sociales du bi/plurilinguisme, la patrimonialisation du francoprovençal et les aspects sociologiques de l'orthographe. Elle est actuellement directrice de l'ED Langues, Littératures et Sciences humaines de l'Université Grenoble Alpes et membre du Conseil scientifique de l'Observatoire de la langue française (Organisation internationale de la francophonie).

Cet article a été publié dans le numéro 3/2019 de forumlecture.ch

Orthographische Variation: Reflexion über ein Oxymoron

Marinette Matthey

Abstract

In diesem Beitrag geht es um die französische Orthographie, die Möglichkeit von Reformen und die Entwicklung der Einstellung zur grafischen Variation. Er beleuchtet den letzten von der Académie française tolerierten Versuch einer Veränderung der französischen Orthographie (Berichtigung der französischen Orthographie von 1990), der 2016 ein gewisses Revival erfuhr. Der Beitrag stützt sich auf eine Reihe von Studien, stellt eine Diagnose des Orthographieproblems heute und skizziert ein mögliches Zukunftsszenario.

Schlüsselwörter

Orthographie, grafische Variation, Ideologie, polyzentrische Sprachentwicklung

Dieser Beitrag wurde in der Nummer 3/2019 von leseforum.ch veröffentlicht.

Variazione ortografica: riflessione su un ossimoro

Marinette Matthey

Riassunto

Questo articolo discute l'ortografia del francese, la possibilità di riforme e l'evoluzione degli atteggiamenti verso la variazione grafica. Mette in prospettiva l'ultimo tentativo di correzione ortografica tollerato dall'Académie française (le correzioni ortografiche del 1990), che ha vissuto una certa ripresa nel 2016. L'articolo ricorre a una serie di indagini per fornire una diagnosi della questione ortografica al giorno d'oggi e per delineare un possibile futuro.

Parole chiave

ortografia, variazione grafica, ideologia, sviluppo dei linguaggi policentrici

Questo articolo è stato pubblicato nel numero 3/2019 di forumlettura.ch